

PHOTOS LIZZIE SADIN

Toulouse, 5 heures de l'après-midi.
Suite à une dispute concernant une facture,
cette femme a été battue par son mari
devant ses enfants. Intervention du SAMU.



FEMMES

PAR QUI ? POURQUOI ?

40

PHOTOS EN NOIR ET BLANC : © EDITING/LIZZIE SADIN.

BATTUES

NOTRE ENQUÊTE, DES TÉMOIGNAGES
ET UN SONDAGE EXCLUSIF.

PAR STÉPHANE CALMEYN

LES PERSONNES FIGURANT SUR LES PHOTOS NE SONT PAS CELLES QUI TÉMOIGNENT DANS LE DOSSIER.

41

"JE L'AI TAPÉE, c'est vrai. Mais mettez-vous à ma place; elle ne me prépare plus le café le matin, je

dois faire mes repas moi-même? Ça fait dix ans qu'elle dort dans le canapé de la salle à manger. Elle m'a volé mon argent, dix billets que j'avais cachés. Un jour, elle a appelé la police. J'ai dit aux policiers que mon argent avait disparu. Ils m'ont expliqué que le vol entre époux n'existe pas. Après ça, j'ai senti mon sang bouillir. La rage, comme un chien. Je l'ai tapée. Elle a fait des radios à l'hôpital, mais je n'ai pas vu les résultats. J'ai bon cœur, vous savez. Souvent je laisse aller, mais parfois, c'est plus fort que moi. C'est interdit de frapper sa femme, je sais, je l'ai vu à la télé.

Franchement, je regrette tous ces coups. Je suis un pauvre malheureux. J'ai reçu une convocation du tribunal. Une honte à

mon âge. J'aimerais qu'elle retire sa plainte. Je suis prêt à aller en prison s'il le faut, mais avant je le dirai au tribunal : « Monsieur le juge, je ne recommencerai plus. Je vous le jure. »

Cheveux blancs, costume bleu, M. Hamzi ⁽¹⁾, soixante-quinze ans, a le regard brun et doux. Une silhouette de grand-père tranquille, une chaleur d'ami fidèle. Il a accepté de me voir à condition que la rencontre ait lieu chez le médecin généraliste d'Asnières (Hauts-de-Seine) en lequel il a toute

confiance. Au moment de nous séparer, il m'étreint soudain contre lui en me répétant à l'oreille :

— Je le jure, je ne recommencerai plus jamais.

Le lendemain, M. Hamzi sera placé en garde à vue : il n'a pas tenu sa promesse. Son épouse, couverte de contusions, a dû être emmenée d'urgence à l'hôpital le plus proche, rejoignant ainsi la cohorte des victimes de violence conjugale.

Depuis 2001 et l'Enquête nationale ⁽²⁾ sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF), les chiffres sont connus : dans notre pays, un homme sur dix est violent avec sa compagne; 2,5% des femmes déclarent avoir été agressées physiquement au cours des douze derniers mois; près de la moitié des viols

sont perpétrés par leur mari ou concubin. Derrière le glacié des chiffres, l'angoisse du quotidien. Le cauchemar du début de soirée au premier tour de clef

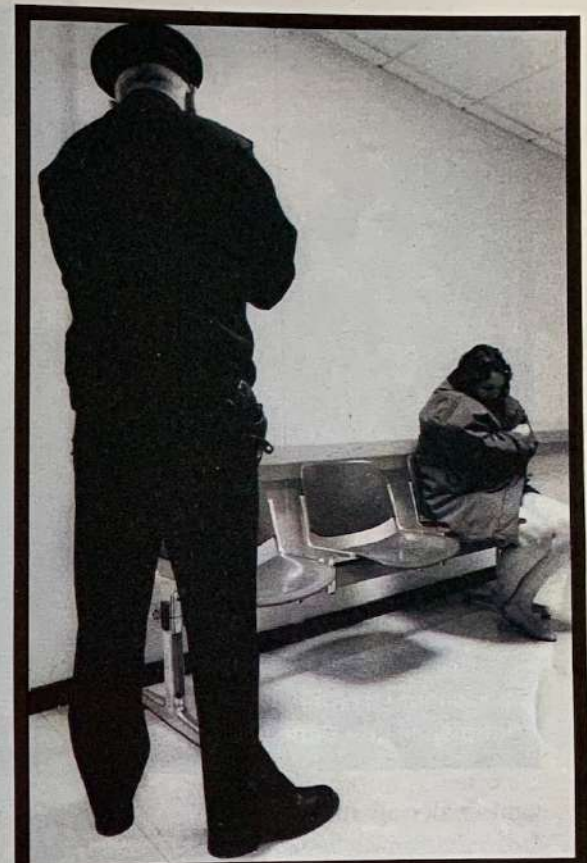
de monsieur dans la serrure. Le mari qui s'emporte parce que la soupe n'est pas assez chaude. La robe de madame qui déplaît parce qu'elle est trop courte. 20 % des urgences médicales sont dues à la violence des conjoints. Trois meurtres d'épouses ou concubines ont lieu tous les quinze jours. Trois meurtres tous les quinze jours!

En fond sonore des cris, on entend résonner cette parole de Philippe de Beaumanoir, légiste du XIII^e siècle qui reconnaissait au mari le droit « de

battre sa femme quand elle ne veut pas lui obéir, pourvu que ce soit modérément et sans que mort s'ensuive » ⁽³⁾. Ou, plus près de nous, l'article 213 du Code civil qui, jusqu'en 1938, affirmait : « Le mari doit protection à son épouse qui, en contrepartie, lui promet obéissance. » Ou encore, en juillet 2002, l'amnistie présidentielle qui a concerné les auteurs de violence conjugale, mais pas ceux de cruauté envers les animaux! Aujourd'hui, pas un professionnel luttant contre la violence qui ne râle contre ces formules toutes faites souvent prononcées par l'entourage des victimes : « Il y a toujours eu des femmes battues, ce n'est pas si grave », « C'est le rôle d'une femme de supporter son mari ». Voire : « Une gifle de temps à autre, ce n'est pas un drame. »

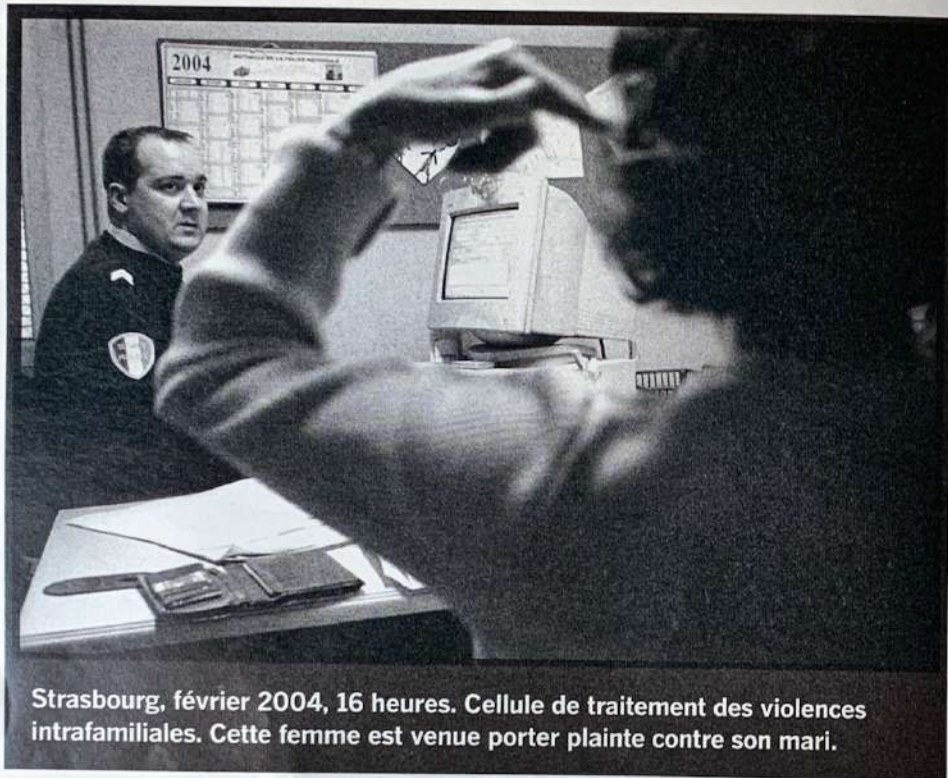
— On parle de violence conjugale quand, dans le couple, il y a domination de l'un sur l'autre et que le dominé ne peut pas se défendre, précise la psychiatre Marie-France Hirigoyen, auteur de *Femmes sous emprise, les ressorts de la violence dans le couple* (Oh! Éditions, 2005). Quand il y a volonté de s'imposer jusqu'à soumettre le conjoint.

Cette violence physique (coups, strangulations, séquestrations...), psychologique (mépriser, dévaloriser, humilier) ou sexuelle (attouchements, viols...) sévit dans toutes les classes



Urgences médico-judiciaires, hôpital Jean-Verdier, Bondy (Seine-Saint-Denis), 10 heures. Cette femme est arrivée au commissariat terrorisée. Munis d'une réquisition, les policiers l'ont conduite aux urgences. Choquée, elle restera prostrée et muette plusieurs heures.

sociales. Tout juste, déplorent les spécialistes, est-elle moins voyante dans les milieux aisés, où la crainte du scandale, le recours à l'esthéticienne, la possibilité de se calfeutrer chez soi le temps de cicatrifier sont autant de paravents. Tout juste, aussi, faut-il admettre l'existence de facteurs aggra-



Strasbourg, février 2004, 16 heures. Cellule de traitement des violences intrafamiliales. Cette femme est venue porter plainte contre son mari.

vants : alcoolisme, précarité... C'est-à-dire le monde de Christian.

Le 1^{er} mai dernier, l'homme n'a pas eu le temps de comprendre ce qui lui arrivait. Qui a appelé la police ? Sa femme, peut-être, ou des voisins alertés par les hurlements. Aujourd'hui encore, il enrage de ne pas savoir. Sur le quai d'une gare désaffectée de la banlieue de Douai où il m'a donné rendez-vous, il ne se souvient que d'une chose ; c'était le jour de son anniversaire, cinquante-trois ans. Il jouait au foot dans le jardin avec son aîné. Sa femme les regardait avec le petit-fils dans les bras sur le pas de la porte. Le début d'une petite fête célébrée entre soi. Ensuite

rien. Le néant. Quelques whiskies plus tard, debout dans la cuisine, Christian cassait la vaisselle, giflait violemment son épouse et, à leur arrivée, menaçait les policiers à l'aide d'un verre brisé.

— J'sais pas ce qui m'a pris, raconte-t-il. La boisson, les soucis financiers. Je suis un nerveux, moi. Avec ma femme, on se dispute souvent. On est un couple, quoi ! C'est surtout à cause de l'argent qui manque. J'en dors plus la nuit.

Il ne s'est pas passé quatre minutes entre l'appel et l'arrivée des secours.

— Ils m'ont traité comme si j'étais un tueur, se souvient-il. Menottes serrées dans le dos devant les mômes, quarante-huit heures de garde à vue

au commissariat, cellule de dégrisement, empreintes digitales, photo, je vous assure que ça fait drôle. Je pleurais comme un gamin.

Après, les larmes, la peur. Le 3 mai au matin, il est passé de sa cellule au tribunal, tentant de camoufler ses menottes en croisant un ami dans le hall du palais de justice. Là, au deuxième étage, un bureau minuscule, une table, deux chaises, et une magistrate, l'index pointé sur sa poitrine :

— Vous savez que ça peut vous valoir trois ans de prison !

Christian, le violent, le maître en sa demeure, a baissé les yeux.

— J'avais la hantise de perdre ma femme, mes gosses, mon petit-fils, mon boulot, raconte-t-il. J'adore ma femme, je ne voulais pas qu'elle parte.

Il est sorti du bureau avec son nom sur un imprimé : le procès-verbal d'interpellation.

Juste au-dessus de sa signature, cette phrase : « Dans l'attente d'être jugé, le prévenu s'engage à s'abstenir de rencontrer la victime ou d'entrer en relation avec elle de quelque façon que ce soit. » Interdit, donc, de voir sa femme. Interdit aussi de rentrer chez lui.

Penaud, groggy, Christian venait de glisser dans le mécanisme mis au point par un homme particulièrement déterminé : le procureur de la République de Douai, Luc Frémot, premier magistrat de

France à appliquer la tolérance zéro à l'égard de la violence conjugale.

Las de voir des policiers intervenir pour coups et blessures plusieurs fois la même soirée dans les mêmes familles, dès 2003, Luc Frémot a privilégié l'éloignement du conjoint violent pendant trois semaines. Jusqu'alors, après intervention policière, madame était emmenée en catastrophe « à l'abri » dans un centre d'accueil. Une liquette sur le dos et les enfants sous le bras. Et monsieur restait au chaud chez lui en attendant une convocation judiciaire débouchant — souvent — sur un classement sans suite de l'affaire.

— Généralement, il fallait attendre la deuxième, voire la troisième ou quatrième plainte pour que le parquet réa-

gisse, explique Luc Frémot. C'est d'ailleurs encore le cas dans bien des tribunaux de France. Or j'ai constaté que les affaires se terminant par des coups mortels avaient souvent débuté par le dépôt d'une main courante (simple déclaration à la police ne donnant

lieu à aucune enquête). Ces appels au secours non suivis d'effets avaient dégénéré en cycles de violence de plus en plus dramatiques. C'est pourquoi, aujourd'hui, à Douai, nous intervenons dès qu'une agression est commise dans

**" J'SAIS PAS
CE QUI M'A PRIS,
RACONTE-T-IL.
LA BOISSON,
LES SOUCIS
FINANCIERS.
JE SUIS
UN NERVEUX, MOI."**

un différend familial, quel que soit le dommage occasionné. Une simple gifle, une bourrade, le fait de pousser sa femme ou sa compagne hors du domicile, est une violence.

Le « système Frémiot » s'appuie sur quatre partenaires : la police et la gendarmerie ; la justice ; les assistants sociaux et les psychologues, via le Service de contrôle judiciaire et d'enquête (SCJE) ; les Compagnons de l'Espoir, centre d'accueil pour SDF.

L'accord des prévenus est indispensable puisque, avant un procès et une éventuelle condamnation en bonne et due forme, rien ne peut légalement les contraindre à vivre loin de chez eux. Le procureur leur propose un marché : soit ils acceptent le contrôle de la SCJE et le logement chez les Compagnons, soit ils sont jugés en « comparution immédiate », c'est-à-dire, juste après leur garde à vue, avec le risque d'écoper d'une peine de prison ferme à la sortie.

— J'exerce un chantage, reconnaît Luc Frémiot. Mais ce n'est pas la peur de la prison qui motive leur accord. C'est la prise de conscience qu'ils ont commis quelque chose de mal. La garde à vue et ce qui suit derrière les amènent à réfléchir. Ils sortent de leur sentiment de toute-puissance, de la certitude qu'ils avaient d'exercer une prérogative presque naturelle ; cette croyance de l'homme persuadé que frapper une femme est un acte normal.

La plupart des auteurs de violence commencent par nier leurs responsabilités : « Ce n'est pas vrai, je n'ai rien fait. » Une fois le certificat médical sous le nez attestant de leur brutalité, ils reconnaissent, mais minimisent : « Oui, bon, je l'ai bousculée et elle est

tombée. » « C'était juste une petite gifle. » Avant — troisième phase — d'affirmer que tout est la faute de la victime, qui les a poussés « à bout », qui est odieuse, qui « ne comprend jamais

rien ». Et, le procureur l'a maintes fois observé dans les classes les plus privilégiées de la société, c'est la machination qui est souvent invoquée : « Elle en veut à mon argent », « Elle désire engager une procédure de divorce », « Elle a machiné toute cette histoire ».

D'OÙ QU'ILS viennent, lumpenprolétariat ou bourgeoisie installée, les hommes violents découvrent leur nouveau logis les yeux écarquillés. La maison des Compagnons de l'Espoir est propre, coquette, mais le régime y est spartiate. Le règlement intérieur y invite à la rigueur. « Lever, 6h30. Petit déjeuner de 6h30 à 7 heures. Nettoyage des chambres et des parties communes de 7 heures à 7 h 30. Contrôle de la propreté à 8 heures. » Philippe Saussol, le responsable des lieux, s'y montre accueillant sans jamais se départir de sa

"C'EST PAS GRAVE, IL PEUT RENTRER, JE LUI PARDONNE."



Luc Frémiot, procureur de la République à Douai, dans le Nord : «Aujourd'hui, nous intervenons dès qu'une agression est commise dans un différend familial.»

fermeté. Certains prévenus arrivent en short, directement du tribunal. Il faut fournir brosses à dents et objets de première nécessité. La sobriété est de rigueur ; 70 % des résidents placés par le procureur ont des problèmes avec l'alcool. Chacun peut travailler dans la journée, mais doit impérativement rentrer avant 18h30. Les Compagnons, anciennement apparentés au mouvement Emmaüs, ont pour mission première d'assurer la réinsertion des laissés-pour-compte du monde moderne. Ils sont plus habitués à l'accueil des indigents de Douai qu'à cette population de mâles en rupture de ban familial. Les murs résonnent encore des cris de cette épouse hurlant devant la porte : « Pas la peine qu'il revienne à

la maison. J'ai changé les serrures, je demande le divorce. » Et de ces autres, plus nombreuses, implorant Philippe Saussol de leur rendre leur conjoint avec des accents déchirants : « C'est pas grave, il peut rentrer, je lui pardonne. » La réponse est toujours la même : « Voyez ça avec monsieur le procureur. »

Le vrai centre nerveux du dispositif se trouve à quelques enjambées de là. Au premier étage du 39, rue Fleury-Proust, le Service de contrôle judiciaire et d'enquête (SCJE) assure le suivi des auteurs et le soutien des victimes. Passerelle entre les premiers et les secondes, lui seul peut porter un regard global sur chaque dossier. Le prévenu cherche-t-il à revoir sa femme malgré



Rouen, foyer d'accueil, une fin d'après-midi. "Mon mari n'a pas supporté l'arrivée de notre deuxième enfant. Il était devenu de plus en plus violent." Cette fois, il lui a planté un couteau dans la cuisse.

LE JOURNAL D'UN MÉDECIN DE BANLIEUE

Auteur du très tonique "Journal d'un médecin de banlieue" (Éd. de La Martinière, 2003, et Sélection du Reader's Digest, 2005), Francis Coven est généraliste à Asnières-sur-Seine.

On vient me voir pour établir le certificat médical attestant des blessures. Bien des femmes me disent : « Je ne suis pas sûre de porter plainte, mais c'est au cas où... » Mais, le plus souvent, je dois décrypter un appel au secours derrière des confidences. Bien comprendre le malade, c'est percevoir, derrière son discours, quelle est sa vraie motivation de consultation. M. Hamzi me dit qu'il est fatigué, que sa femme ne dort plus dans la chambre à coucher... Je m'aperçois qu'il y a un problème de frustration sexuelle. D'impuissance.

Et comme il ne peut plus honorer son épouse, il compense sa perte de fierté par sa force masculine. Avec des coups. Pas facile d'aborder un tel sujet, même avec un patient qu'on connaît bien. J'essaie de l'orienter dans son mal-être. Je tente des traitements médicamenteux. Et, comme je suis le médecin de famille, quand je vois sa femme, je la pousse à s'exprimer sur ce qu'elle vit. Tout cela en essayant de ne pas me faire manipuler. Qu'est-ce que vous voulez que je fasse de plus ! Mettre des mots sur les maux, c'est déjà pas mal, non ?

l'interdiction ? On mène l'enquête. Doit-il suivre une cure de désintoxication à l'alcool ? On le dirige vers le service approprié. L'épouse se sent-elle coupable — cas extrêmement fréquent — de ce qui arrive à son mari ? Juriste, assistants sociaux et psychologue la reçoivent. Et au besoin la conseillent : « Attention. Ce n'est pas parce que votre mari revient un soir avec des fleurs en disant vous aimez que tout va recommencer comme avant les coups. »

A l'issue des trois semaines d'éloignement (en moyenne), la SCJE dresse un

rapport sur le prévenu à l'intention du procureur. Soit l'auteur des brutalités a pris conscience de la gravité des faits qui lui sont reprochés, soit il est resté hermétique à la procédure engagée. La suite judiciaire du dossier dépend grandement de la réponse.

297 personnes arrêtées (dont deux femmes) ont suivi ce dispositif « de tolérance zéro » depuis 2003, à Douai. Seules 3 ont récidivé. Faute de statistiques nationales, le chiffre est impossible à comparer avec la réalité des récidives dans les autres villes de France. Qu'importe : aux yeux du procureur, ce résultat est plus qu'encourageant, d'autant que le nombre d'agressions est en voie de stagnation.

Pourtant, si serré qu'il soit, le filet laisse encore passer bien des drames, et les centres d'accueil de la ville reçoivent toujours des victimes en catastrophe.

Ailleurs en France, plusieurs procureurs admettent ouvertement que ce contentieux n'est pas leur priorité. Même si les parquets de Nîmes et Paris, notamment, ont déjà initié des politiques spécifiques contre la violence conjugale et que celui de Toulon s'apprête à suivre le mouvement, les coups et les insultes n'ont pas le même poids juridique partout en France.

Maltraitées de tous les départements, unissez-vous. A Douai comme presque partout ailleurs, le soutien aux hommes violents — notamment

au travers de « groupes de parole » — reste le parent pauvre du système. Malgré ses trois mois de prison avec sursis, cinq ans de mise à l'épreuve et une solide amende, Christian estime s'en être bien sorti. Même s'il aimerait pouvoir comprendre l'origine de sa violence.

— Parfois, il m'arrive de pleurer sans raison apparente, dit-il. Je me maîtrise, mais je crois que j'ai trop de choses à l'intérieur. J'ai peur d'exploser.

Sur le quai de la gare désaffectée, il avale une grande goulée d'air avant de s'en aller à pas hésitants. Il se pourrait bien que les stages de prise de conscience de Luc Frémiot réussissent à convaincre les tyrans domestiques de leur immense fragilité.

1. Le nom a été changé.
2. Voir aussi *Les Violences contre les femmes*, de Maryse Jaspard (références page 55).
3. Cité par Daniel Welzer-Lang, *Arrête ! Tu me fais mal !*, Éd. Payot, 2005.

"JE ME MAÎTRISE, MAIS JE CROIS QUE J'AI TROP DE CHOSES À L'INTÉRIEUR. J'AI PEUR D'EXPLOSER."

La même

VUE PAR ELLE...

Douce, fine, retenue, trente ans, elle élève les deux enfants du couple. Elle parle à voix basse, ponctuant ses phrases d'un petit rire nerveux.

ON S'EST rencontrés le jour de la Saint-Valentin, il y a neuf ans. Un mois après, j'étais enceinte de mon premier fils. C'est juste après l'accouchement que les problèmes ont commencé. Après la première dispute, j'ai eu un énorme bleu sur la joue, à cause de sa bague. Je me suis dit : « Ce sont des choses qui arrivent. » Mais ça s'est répété... A un moment, il s'est mis à déprimer, à s'enfermer des jours entiers, volets fermés, sans manger. Je dormais avec les enfants, je bloquais la porte de la chambre, la nuit. Sa violence est comme programmée. Il s'enferme, je lui dis : « Lève-toi, les enfants te regardent. Ce n'est pas bien », il s'énerve,

**JE M'EN FOUS.
DE TOUTE
FAÇON, JE
SUIS DÉJÀ
MORTE.**

et, là, ça part. Il hurle, il tape, il m'insulte. Les insultes, je vis avec ça tous les jours. Je n'en parle à personne, parce que j'ai honte. J'ai appelé deux fois des associations de femmes, sans rien dire au téléphone. Qu'est-ce qu'elles pourraient faire? Même avec la famille proche, j'ai honte. Je ne peux pas leur raconter. Où l'on habitait avant, les voisins étaient au courant parce qu'il y avait des engueulades tous les

jours. Ils venaient à la maison pour parler avec lui. Ça n'a pas servi à grand-chose: quand il s'y met, il s'y met. J'ai souvent appelé la police. J'en suis à ma quatrième plainte. Deux fois, je l'ai retirée. Le 11 octobre, il y a un an, on avait rendez-vous chez l'avocate pour divorcer. C'était son avocate. Je n'avais pas confiance. Il était 9 heures. J'avais emmené les enfants à l'école. Comme je refusais d'y aller, il a cassé des bibelots en criant qu'il allait me tuer. J'ai dit: « Je m'en fous. De toute façon, je

suis déjà morte. » Ça fait presque dix ans que ça dure. Je suis épuisée. Il a pris un gros couteau dans la cuisine, un couteau pour couper les oignons ou la viande. Il m'a traînée vers la

porte de l'entrée, le couteau sur le cou. J'ai crié: « Pense au moins aux enfants. Qu'est-ce que tu vas leur dire? » Il n'est rentré que de 3 millimètres.

Après le procès, tout le monde m'a dit de lui donner encore une chance. Alors bon, pour les enfants, j'essaie. Mais, cette fois-ci, je n'ai plus rien à donner. Au moindre problème, on vend notre appartement, je prends la moitié qui me revient et je m'en vais.

histoire

...VUE PAR LUI.

Élégant, habillé à la mode, il a quarante-cinq ans, une voix veloutée. Cadre dans une grosse société d'assurances, il parle quatre langues.

JE SUIS quelqu'un de non violent. Mais elle, elle est très, très, agressive. Elle me traite de bon à rien, de loque... Dès le début, il y a eu des interventions de la police chez moi parce qu'elle ouvrait la fenêtre et criait : « Au secours, au secours », comme si j'étais un monstre. On a déménagé. Rebelote. C'était même pire : enceinte de six mois, elle a pris le combiné du téléphone et elle s'est tapé le ventre. Elle a fait croire que c'était moi qui l'avais frappée. Je suis passé au tribunal : 1200 euros d'amende. On a redéménagé, mais ça n'a rien changé. A un moment, j'étais en dépression parce que j'avais arrêté l'alcool et le haschich. Quand elle m'agresse, je n'arrive plus à m'exprimer, la parole se bloque... Je lui tire les cheveux, je la gifle. Mais je ne donne pas de coups.

Le 11 octobre de l'année dernière, on avait rendez-vous à 9h30 avec une avocate pour divorcer à l'amiable. On n'est même pas partis. Un peu avant

9 heures, elle m'a attaqué avec un couteau. C'est elle qui m'a agressé, je le jure. Mon avocate m'a dit : « Dis-moi la vérité avant que l'on passe au tribunal. » La vérité, c'est que j'ai failli la planter avec le couteau. C'est parti tout seul. Je l'ai empoignée par les cheveux, j'ai pris le couteau, et, là... J'ai eu l'image de mes deux enfants à

l'esprit. C'est ce qui m'a sauvé, sinon... Elle a appelé la police, qui m'a emmené en pyjama, menotté. Mon immeuble fait trente-cinq étages, 200 appartements, 1000 habitants. Je suis au conseil syndical, apprécié par les copropriétaires. Et je suis sorti comme un chien. On m'a condamné à un an de prison avec

sursis, 600 euros d'amende et trois ans de mise à l'épreuve. La juge était une femme, bien sûr.

C'est dommage : on a tout pour vivre heureux. De l'argent. De beaux enfants. Mais elle me provoque. Ma conclusion, c'est qu'elle cherche à ce que je la frappe pour me mettre dans mes torts.

**C'EST
DOMMAGE :
ON A TOUT
POUR VIVRE
HEUREUX.
DE L'ARGENT.
DE BEAUX
ENFANTS.
MAIS ELLE
ME PROVOQUE.**

FEMMES BATTUES

NOTRE SONDAGE EXCLUSIF (1)

EN FRANCE, 40 % des hommes déclarent avoir déjà eu l'occasion de se montrer violents verbalement et 14 %, physiquement. Même si la majorité de la gent masculine (55 %) affirme n'avoir jamais fait preuve de brutalité, la proportion d'hommes violents n'est pas négligeable.

Les plus enclins à l'agressivité — ou en tout cas à la déclarer — sont les

per, mais sont incapables de le reconnaître pour ne pas écorner l'image qu'ils ont d'eux-mêmes, observe la psychiatre Marie-France Hirigoyen. N'oublions pas aussi ceux pour lesquels surveiller sa femme, lui faire une scène car elle a une jupe courte ou imposer des rapports sexuels non désirés, ce n'est pas de la violence.

Un homme sur vingt (5 %) avoue que, « dans des conditions particulières », il pourrait ne pas garantir l'in-

**JE SUIS CERTAIN DE
NE JAMAIS
COMMETTRE
DES ACTES
DE VIOLENCE
SUR MA FEMME OU
MA COMPAGNE**

95%

**JE PENSE QUE
JE POURRAIS, DANS
DES CONDITIONS
PARTICULIÈRES,
COMMETTRE DES
ACTES DE VIOLENCE
SUR MA FEMME OU
MA COMPAGNE**

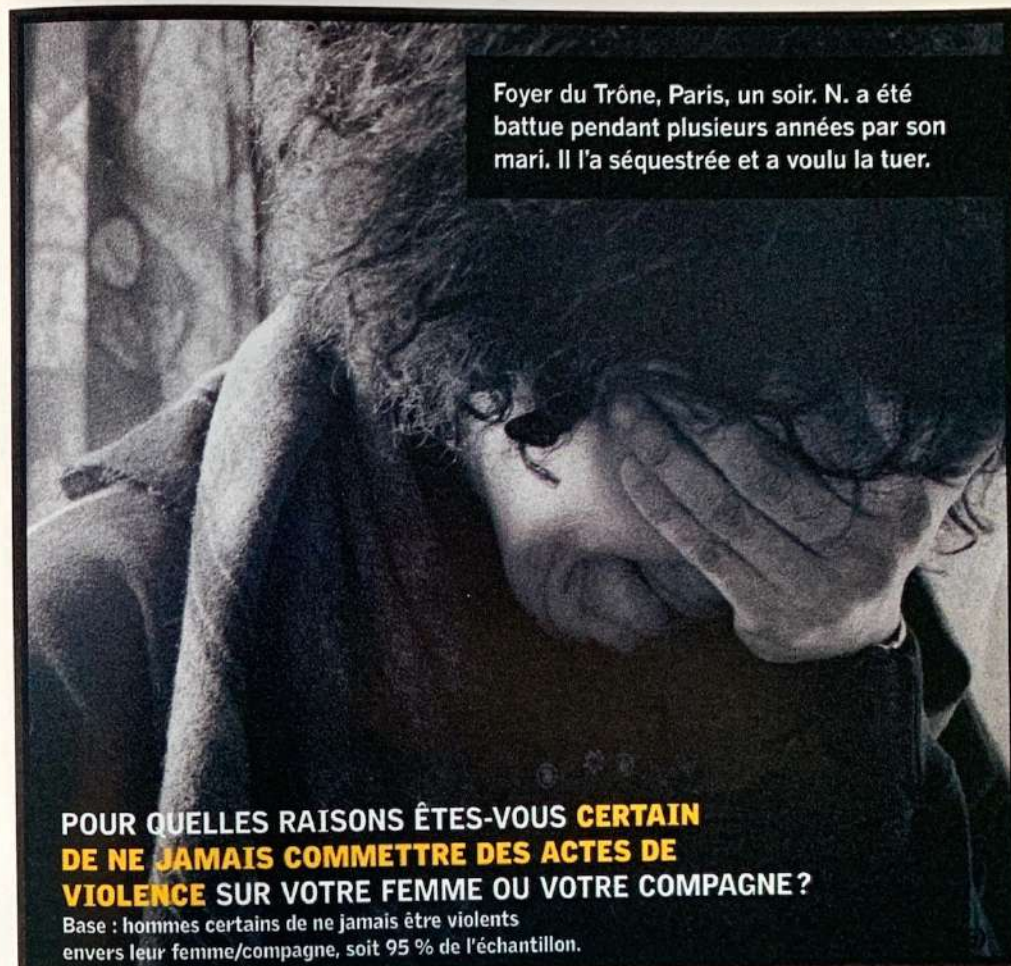
5%

jeunes hommes de dix-huit à vingt-quatre ans (62 % de violents contre 44 % en moyenne). La quasi-totalité des hommes (95 %) se disent certains de ne jamais commettre d'actes de violence envers leur femme ou leur compagne. Un chiffre surévalué?

— Parmi ceux-là, certains savent pertinemment qu'ils pourraient déra-

tégrité féminine. C'est peu? Rapportés à l'ensemble de la population masculine française âgée d'au moins dix-huit ans, ces 5 % représentent un peu plus de 1 million d'individus potentiellement violents!

Les jeunes affichent ici unanimement (100 %) leur certitude de ne jamais maltraiter leur compagne. Le sociologue



Foyer du Trône, Paris, un soir. N. a été battue pendant plusieurs années par son mari. Il l'a séquestrée et a voulu la tuer.

**POUR QUELLES RAISONS ÊTES-VOUS CERTAIN
DE NE JAMAIS COMMETTRE DES ACTES DE
VIOLENCE SUR VOTRE FEMME OU VOTRE COMPAGNE ?**

Base : hommes certains de ne jamais être violents envers leur femme/compagne, soit 95 % de l'échantillon.

| | |
|--|------------|
| Vous la respectez | 50 |
| Vous l'aimez | 36 |
| Vous ne voudriez pas que vos enfants soient choqués | 6 |
| Vous auriez peur qu'elle en garde des séquelles | 3 |
| Vous auriez peur qu'elle vous quitte | 2 |
| Vous auriez peur qu'elle porte plainte | 1 |
| Vous auriez peur qu'elle réplique | - |
| Ne se prononcent pas | 2 |
| TOTAL | 100 |



Strasbourg, février 2004, midi. Cellule de traitement des violences intrafamiliales (CTVI). En attendant une décision de justice, cet homme accusé de violence par sa femme, est mis en garde à vue.

POUR VOUS, UN HOMME VIOLENT ENVERS SA FEMME OU SA COMPAGNE, C'EST AVANT TOUT... (%)

| | |
|---|-----|
| Un malade qu'il faut soigner | 47 |
| Une personne qui a été poussée à bout | 15 |
| Un délinquant qui doit passer devant la justice | 15 |
| Une personne sous l'emprise d'alcool ou de drogue | 12 |
| Une personne qui veut affirmer son autorité | 9 |
| Ne se prononcent pas (réponse non suggérée) | 2 |
| TOTAL | 100 |

Daniel Welzer-Lang, très engagé dans le combat contre la violence conjugale, y voit un signe encourageant.

— En dix ans, on a gagné la bataille des normes, dit-il. Alors qu'avant un homme pouvait dire crânement : « Bats ta femme. Si tu ne sais pas pourquoi, elle, elle le sait », aujourd'hui, celui qui clairotte son refus de faire la vaisselle et le ménage est mal vu.

Pour quelles raisons certains hommes se disent-ils non agressifs envers leur conjointe? Essentiellement

parce qu'« ils la respectent » (50%) et parce qu'« ils l'aiment » (36%).

— Mais beaucoup aiment leur femme et la cognent, vitupère Isabelle Volpi, responsable du centre d'accueil La Maison de l'enfance et de la famille, à Douai. Ils confondent l'amour et la possessivité.

Loin derrière (6%) arrive la peur de « choquer les enfants » et de laisser « des séquelles » à la victime (3%). A noter que l'une des peurs les plus répandues chez les hommes violents —

le fait d'être quittés, abandonnés par leur compagne — n'est citée que par 2% des sondés.

Invités à qualifier un homme qui se montrerait violent envers sa compagne, les interviewés définissent celui-ci avant tout à travers un prisme médical. C'est « un malade qu'il faut soigner » (47%). Cette perception devance très nettement la définition judiciaire (« un délinquant qui doit passer devant la justice » : 15%). Un résultat qui n'étonne pas le procureur de la République de Douai.

— Aux assises, on constate généralement que plus le crime est abominable, plus les gens pensent que l'auteur est fou, ce qui permet de le déresponsabiliser, dit Luc Frémot. Il en va de même pour la violence conjugale. D'où l'importance, aujourd'hui, de rappeler encore et toujours la norme : maltraiter une femme est condamnable à tout point de vue.

La déresponsabilisation de l'auteur de violence est prégnante dans notre sondage : 15% pensent qu'il a « été poussé à bout » ; 12%, qu'il s'agit d'une « personne sous l'emprise d'alcool ou de drogue ».

Quelle est l'attitude des hommes à l'égard des actes de violence commis au sein d'un couple? Rien ne semble justifier la brutalité. 95% des mâles français la jugent « inacceptable ». Une quasi-unanimité qui fera sourire — ou grimacer — nombre de conjointes, même si elle correspond aux pourcentages observés par les spécialistes.

Sérieuse ombre au tableau : pour 3% des hommes quand même, la vio-

UN HOMME BIEN ORDINAIRE : PROFIL-TYPE DE L'AUTEUR DE VIOLENCES

«Égocentrique», «incapable d'exprimer ses sentiments», angoissé par «l'absence de reconnaissance et la peur d'être abandonné», tel est le portrait de l'homme violent dressé par les spécialistes. Provient-il plutôt de milieux modestes? L'affirmation est fautive, même si elle a la vie dure. Autre cliché solidement ancré, la relation entre alcool et violence n'est à ce jour pas établie avec clarté. Seule précision : 25% des femmes interrogées dans l'Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF) disent que l'agression la plus violente subie dans les douze derniers mois l'a été alors que leur partenaire avait bu.

Loin d'avoir l'apparence d'un monstre, très souvent, l'homme violent se présente comme «un bon collègue», «un bon père de famille»... Bref, quelqu'un d'ordinaire. «En dehors des périodes où il est violent, il est si gentil...», rapportent de nombreuses victimes. S'il justifie souvent son comportement déviant par une perte de contrôle de lui-même à son domicile, il sait en revanche parfaitement se tenir sur son lieu de travail.

En France, on estime à 2 millions, le nombre d'hommes violents envers leur conjointe.

Sources : «Les Violences contre les femmes», Maryse Jaspard, La Découverte, 2005. «Les Hommes violents», D. Welzer-Lang, Payot, 2005 et «Arrête! tu me fais mal!» (même auteur, même éditeur). «Femmes sous emprise», Marie-France Hirigoyen, Oh! Éd., 2005.

QUELQUES PISTES POUR LES VICTIMES QUI NE VEULENT PLUS L'ÊTRE

Préparer un départ

- Brisez le secret, parlez de ce qui vous arrive, prenez contact avec une association.
- Dressez la liste des gens susceptibles de vous aider, de vous héberger.
- Préparez votre sac de voyage, du linge, un double de vos clefs, de l'argent liquide.
- Mettez vos papiers à l'abri (livret de famille, passeport, carnet de santé, bulletins de salaire, feuille d'imposition, diplômes...).
- En cas de violences, faites établir un certificat médical et recueillez des témoignages écrits.

Partir

Vous avez parfaitement le droit de quitter le domicile, que vous soyez mariée, pacsée ou concubine, et de vous mettre à l'abri, le cas échéant avec vos enfants.

Ce que dit la loi

- Tout service de police ou de gendarmerie est tenu de recevoir votre plainte.
- Toute personne peut révéler des faits dont elle s'estime victime sans avoir à apporter la preuve de ce qu'elle avance. La remise d'un certificat médical aux enquêteurs lors du dépôt de plainte est utile

lence est « acceptable si elle n'arrive que rarement ». Et pour 2 %, si elle est « légère ». Pour marginales qu'elles soient, ces deux dernières opinions sont portées par suffisamment d'individus pour perpétuer le drame et la terreur longtemps encore. ■

1. Sondage exclusif Ifop/Sélection du Reader's Digest réalisé par téléphone du 1^{er} au 2 septembre 2005 auprès d'un échantillon de 457 hommes issus

aux investigations, mais pas obligatoire.

- La loi sur le divorce du 26 mai 2004 prévoit l'éviction du conjoint violent hors de son domicile pour protéger la victime et ses enfants.
- Depuis 1994, être conjoint ou concubin de la victime constitue une circonstance aggravante de l'infraction commise.

Les adresses à connaître

- Fédération nationale solidarité femmes (FNSF) : 01 40 33 80 90.
fnsf.doc@wanadoo.fr
www.solidaritefemmes.asso.fr
- Violence conjugale, Femmes info services : 01 40 33 80 60. Du lundi au vendredi, 7h30-23h30. Samedi, 10 heures-20 heures. Écoute et orientation vers les associations les plus proches de chez vous. Service anonyme et gratuit.
- Viols femmes informations : 08 00 05 95 95. Du lundi au vendredi, 10 heures-19 heures.
- 08 VICTIMES (08 842 846 37). Écoute, information et orientation. Tous les jours, de 9 heures à 21 heures.
- En cas d'urgence : le 17 de Police secours.

d'un échantillon de 956 personnes représentatif de la population française âgée de dix-huit ans et plus, constitué par la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de famille) après stratification par région et catégorie d'agglomération.

Vous voulez RÉAGIR à la lecture de ce dossier. ÉCRIVEZ à la Rédaction :
Rédaction magazine — Courrier des lecteurs
1-7, avenue Louis-Pasteur — 92220 Bagneux
Ou par e-mail : courrier@reader'sdigest.tm.fr